Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Validation des congés payés

Par MarMan

Bonjour

J'ai effectué une demande de congés auprés de mon employeur pour la période du 2 au 5 janvier le 5 décembre.
Malgré plusieurs relances (verbales) dont la derniére ce jour pour savoir si c'était accepté, je n'ai aucune réponse ni positive, ni négative alors que d'autres personnes en CDD (je suis en CDI depuis plus de 20 ans) ont effectués leur demande le 19 décembre pour les même dates, ont bien eu validation la semaine derniére.
Je voulais savoir si aujourd'hui mon employeur peut encore refuser (je travaille le 1er janvier)

Merci

Par Isadore

Bonjour,
Oui, tant que le congé n'a pas été formellement validé l'employeur peut refuser. Le silence de l'employeur vaut acceptation pour la jurisprudence, mais je vous conseille de relancer par écrit.

Que vous a t on répondu verbalement ?